

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 00903 Numéro SIREN : 632 009 031 Nom ou dénomination : Andre Degueldre Philippe Degueldre et Cie

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt 93008

ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

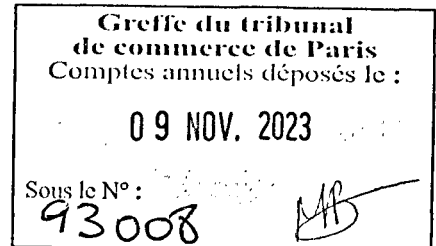
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 243.918 EUROS

SIEGE SOCIAL : 40 AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS

R.C.S : PARIS B 632 009 031

SIRET : 632 009 031 000 14

A.P.E : 6832 A



PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

Le trente juin deux mille vingt trois, à neuf heures,
Monsieur Eric Degueldre associé unique de la Société par Actions Simplifiée portant la dénomination "ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE" au capital de 243.918 euros divisé en 16.000 actions nominatives de 15,245 euros chacune,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Madame Célia LEBRUN représentant la Société de Commissariat aux Comptes International Audit Company - GEA Audit, Commissaire aux comptes de la société, convoqué suivant les formes légales, est absente et excusée.

Monsieur Eric Degueldre en sa qualité de Président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

L'associé unique :

- (i) Confirme expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents nécessaires à son information tels que déposés sur le bureau et mis à sa disposition ce jour, préalablement à l'examen des décisions ci-dessous ; et
- (ii) Reconnait expressément comme valables les forme et délais de sa convocation ; et
- (iii) Renonce expressément à se prévaloir d'une quelconque nullité ou sanction à cet égard.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président :

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. Approbation des comptes, du bilan et des opérations de l'exercice clos au 31 Décembre 2022
2. Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
3. Affectation et répartition des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
4. Distribution de dividendes
5. Pouvoir pour effectuer les formalités légales correspondantes

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 358.653,17 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 102.557 euros.

L'associé unique prend également acte qu'aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation desdits comptes, telles qu'elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de l'absence de nouvelle convention visée à l'article L 227-10 du code de commerce.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 358.653,17 euros, décide de l'affecter comme suit :

- Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 358.653,17 euros après reprise du report à nouveau antérieur de 796,32 euros de la manière suivante :

- Réserve contractuelle	359.000 €
- Report à nouveau	<u>449,49€</u>
. <u>Total</u>	359.449,49 €

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de mettre en distribution une somme de 400.000 euros qui sera prélevée sur le compte «Réserve contractuelle».

Le dividende par action s'élèvera à 25 euros.

CINQUIEME DECISION

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
2021	500.000 €	NEANT	NEANT
2020	200.000 €	NEANT	NEANT
2019	600.000 €	NEANT	NEANT

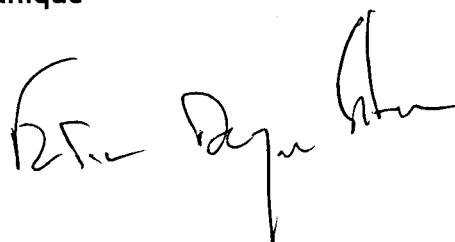


SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie de la présente délibération pour effectuer les formalités légales correspondantes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Eric Degueldre
Associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Degueldre', written in a cursive style.

ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 243.918 EUROS

SIEGE SOCIAL : 40 AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS

R.C.S : PARIS B 632 009 031

SIRET : 632 009 031 000 14

A.P.E : 6832 A



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Monsieur Eric Degueldre, Associé unique de la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique de la société ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE,

A, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en observant, notamment, les principes de prudence et de sincérité. A ce jour, date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune incertitude significative pouvant remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation : Ils ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE CET EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le résultat de l'activité pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 358.653,17 euros, après déduction des amortissements et des provisions réglementaires et justifiées, résultat que nous proposons de répartir en conformité avec les statuts comme il sera dit ci-après.

Situation de la société au cours de l'exercice

Le bilan clos au 31 Décembre 2022 se totalise à 45.759.140 euros contre 42.915.210 euros au 31 décembre 2021.

Pendant cette période, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 7.557.197 contre 7.805.776 euros au 31 décembre 2021, soit une diminution de 248.579 euros (-3,18 %).

Nos charges d'exploitation s'élèvent à 7.170.922 euros contre 7.322.420 euros au 31 décembre 2021, soit une baisse de 151.498 euros. Ces dernières se décomposent comme suit :

- Autres achats et charges externes 2.170.562 € contre 2.021.166 € en 2021
Soit une hausse de 149.396 € (+7,39 %)
- Impôts et taxes..... 326.610 € contre 279.420 € en 2021
Soit une baisse de 47.190 € (+16,89 %)
- Salaires et traitements 3.303.451 € contre 3.528.141 € en 2021
Soit une baisse de 224.690 € (+ 6.37 %)
- Charges sociales 1.257.263 € contre 1.326.874 € en 2021
Soit une baisse de 69.612 € (-5,25 %)
- Dotation aux amortissements et provisions 112.076 € contre 166.799 € en 2021
Soit une baisse de 54.724 € (-32.81 %)
- Autres charges 961 € contre 19 € en 2021
Soit une hausse de 942 €

Il a été réalisé au cours de l'exercice des investissements pour un montant de 84.506 euros
Le montant de la dotation aux amortissements est de 112.076 euros.

Notre chiffre d'affaires est en légère baisse, notre résultat d'exploitation toujours bénéficiaire a augmenté de 128.867 euros (+24,44 %) s'établissant à 656.212 euros contre 527.346 euros au 31 décembre 2021. Cette situation confirme une bonne maîtrise des charges notamment celle liées à la sous-traitance.

Après imputation d'un résultat financier négatif de 83.908 euros, d'un résultat exceptionnel négatif de 8.835 euros, d'une participation des salariés de 102.260 euros et de l'impôt société de 102.557 euros, il en ressort un résultat bénéficiaire de 358.653,17 euros.

1- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de ce nouvel exercice, nous espérons maintenir notre activité au même niveau que celle de 2022. Nos efforts restent orientés sur la maîtrise des coûts.

2- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE JUSQU'A LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Aucun.

3- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun frais, ni dépenses n'ont été affectés au cours de l'exercice écoulé à une quelconque activité de recherche ou de développement.

4- APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 233-6 DU CODE DE COMMERCE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

Néant

5- OBSERVATION DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

6- PRESENTATION DES COMPTES, PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 358.653,17 euros après reprise du report à nouveau antérieur de 796,32 euros de la manière suivante :

- Réserve contractuelle	359.000 €
- Report à nouveau	<u>449,49€</u>
. <u>Total</u>	359.449,49 €

(27)

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre société a distribué les dividendes ci-dessous au cours des trois précédents exercices :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
2021	500.000 €	NEANT	NEANT
2020	200.000 €	NEANT	NEANT
2019	600.000 €	NEANT	NEANT

Nous vous proposons de distribuer au titre de l'exercice 2022 une somme de 400.000 euros.

Vous voudrez bien statuer sur la mise à disposition de cette somme.

7- AUTRES INFORMATIONS

- ▶ Aucune opération nouvelle, objet des conventions de l'article L 227-10 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.
- ▶ Nous vous rappelons qu'à ce jour, les salariés ne détiennent aucune action du capital de la société.
- ▶ Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge au titre de dépenses non déductibles fiscalement,

- Provisions et charges à payer non déductibles	496.453 €
- Amortissements excédentaires	16.674 €
- Taxe sur les véhicules de société	2.594 €
- Impôts sociétés	102.557 €

8- INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'Article D. 441 I, du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.



Factures reçues

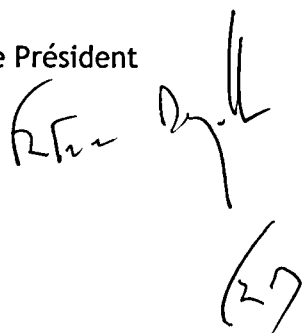
	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Montant total des factures concernées TTC	119.237	35380	-265	-7.935	146.438
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	81,43	24,16	-0,17	-1,47	-3,95
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	NON APPLICABLE				
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES ET CREANCES LITIGIEUSES NON COMPTABILISEES					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0				
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL ARTICLE L 441-6 OU ARTICLE L 441-3 DU CODE DE COMMERCE)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	0				

Factures émises

Il n'y a pas de facture émise non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Nous vous prions donc de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats que nous vous proposons. Nous vous demandons également de donner quitus à la Présidence de sa gestion et acte au Commissaire aux comptes de ses diligences.

Le Président





ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

Société par actions simplifiée au capital de 243 918,43 euros
Siège social : 40 avenue de Villiers
75017 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique de la société ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

GEA AUDIT



Célia Lebrun

Bilan actif

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	121 959		121 959	121 959
Autres immobilisations incorporelles	439 503	439 059	444	1 794
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 513 366	2 046 355	467 012	524 494
Immob. en cours / Avances & acomptes	31 263		31 263	7 452
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				200
Autres immobilisations financières	5 200		5 200	12 602
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 111 292	2 485 414	625 878	668 500
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 204 139		1 204 139	1 313 849
Fournisseurs débiteurs	26 296		26 296	7 516
Personnel	22 773		22 773	24 665
Etat, Impôts sur les bénéfices	37 811		37 811	14 697
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	95 893		95 893	165 420
Autres créances	41 166 712		41 166 712	38 230 087
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	500 000	231 709	268 291	
Disponibilités	2 295 775		2 295 775	2 476 310
Charges constatées d'avance	15 572		15 572	14 166
TOTAL ACTIF CIRCULANT	45 364 971	231 709	45 133 262	42 246 710
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	48 476 263	2 717 123	45 759 140	42 915 210

Bilan passif

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	243 918	243 918
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	24 392	24 392
Réserves statutaires ou contractuelles	2 621 000	2 788 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	796	832
Résultat de l'exercice	358 653	332 965
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 248 760	3 390 107
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	89 840	90 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	89 840	90 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 889	115 031
<i>Personnel</i>	397 575	362 370
<i>Organismes sociaux</i>	346 136	315 933
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	232 281	321 565
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	55 825	62 397
Dettes fiscales et sociales	1 031 816	1 062 265
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	41 194 834	38 257 806
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	42 420 539	39 435 103
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	45 759 140	42 915 210

COMPTE DE RESULTAT

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	7 557 197	100,00	7 805 776	100,00	-248 579	-3,18
Production stockée						
Subventions d'exploitation	18 000	0,24	41 613	0,53	-23 613	-56,74
Autres produits	251 938	3,33	2 375	0,03	249 562	NS
Total	7 827 135	103,57	7 849 765	100,56	-22 630	-0,29
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	2 170 562	28,72	2 021 166	25,89	149 396	7,39
Total	2 170 562	28,72	2 021 166	25,89	149 396	7,39
MARGE SUR M/SES & MAT	5 656 573	74,85	5 828 599	74,67	-172 026	-2,95
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	326 610	4,32	279 420	3,58	47 190	16,89
Salaires et Traitements	3 303 451	43,71	3 528 141	45,20	-224 690	-6,37
Charges sociales	1 257 263	16,64	1 326 874	17,00	-69 612	-5,25
Amortissements et provisions	112 076	1,48	166 799	2,14	-54 724	-32,81
Autres charges	961	0,01	19		942	NS
Total	5 000 360	66,17	5 301 254	67,91	-300 893	-5,68
RESULTAT D'EXPLOITATION	656 212	8,68	527 346	6,76	128 867	24,44
Produits financiers	147 801	1,96	34 274	0,44	113 528	331,24
Charges financières	231 709	3,07			231 709	
Résultat financier	-83 908	-1,11	34 274	0,44	-118 182	-344,82
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	572 305	7,57	561 619	7,19	10 685	1,90
Produits exceptionnels	3 039	0,04			3 039	
Charges exceptionnelles	11 874	0,16	1 936	0,02	9 937	513,17
Résultat exceptionnel	-8 835	-0,12	-1 936	-0,02	-6 898	356,24
Participation des salariés	102 260	1,35	75 315	0,96	26 944	35,78
Impôts sur les bénéfices	102 557	1,36	151 403	1,94	-48 846	-32,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	358 653	4,75	332 965	4,27	25 688	7,72

Annexe

Désignation de la société : SAS DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 45 759 140 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 358 653 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes comptables appliquées

Annexe

Amortissements des immobilisations corporelles :**[X] - Amortissement linéaire****[] - Amortissement dégressif fiscal****[] - Autres :**

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute l'ouverture d l'exercice	+ Augmentatio	- Diminution	Valeur brute la clôture de l'exercice
Fonds commercial	121 959			121 959
Autres immobilisations incorporelles	439 503			439 503
Immobilisations incorporelles (I)	561 462			561 462
Installations techniques matériels et outillages				
Installations générales agencements divers	1 471 191	52 553		1 523 743
Matériel de transport	166 440		115 943	50 498
Autres immobilisations corporelles	945 886	31 954	7 452	970 389
Immobilisations corporelles (II)	2 583 517	84 507	123 394	2 544 629
Immobilisations financières (III)	12 802	1 200	8 802	16 829
Total général (I + II + III)	3 157 781	85 707	132 196	3 122 920

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Annexe

Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et Indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentatio	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		437 709	1 350		439 059
Total immobilisations incorporelles (I)		437 709	1 350		439 059
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Installations générales agencements divers	10 ans	1 005 626	84 230		1 089 856
Matériel de transport	4 à 5 ans	166 440		115 943	50 498
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	879 505	26 496		906 001
Total immobilisations corporelles (II)		2 051 571	110 726	115 943	2 046 355
Total général (I + II)		2 489 281	112 076	115 943	2 485 414

Provisions : Variations pour chaque catégorie de provisions des montants cumulés à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Autres provisions	90 000		160	89 840

Annexe

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances			
	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	5 200		5 200
Créances de l'actif circulant	42 553 624	42 553 624	
Charges constatées d'avance	15 572	15 572	

Produits à recevoir

	Montant
DECOMPTE HONOR. GESTION LOC.	457
Total	457

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVA	15 572		
Total	15 572		

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au pl	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 889	193 889		
Autres dettes	42 226 651	42 226 651		
Produits constatés d'avance				

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Annexe**Charges à payer**

	Montant
FACTURES NON PARVENU	21 226
CONGES PAYES	253 883
CHARG.SOC.S/CONGES PAYES	106 631
CHARGES A PAYER	31 261
CHAR. SOC A PAYER	22 364
AUTRES ATXES A PAYER	36 401
Total	471 766

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 243 918,40 euros décomposé en 16 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.		
	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	16 000	15.24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	16 000	15.24

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE**Répartition du Chiffre d'Affaires**

	France	Etranger	Total
Prestations de services	7 007 221,93		7 007 221,93
Produits des activités annexes	549 975,21		549 975,21
TOTAL	7 557 197,14		7 557 197,14

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour charges	90 000,00		160,00	89 840,00
Provisions pour dépréciation		231 709,00		231 709,33
Total	90 000,00	231 709,00	160,00	321 549,33
Exploitation			160,00	
Financières		231 709,33		

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Amortissements**CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	437 709	1 350		439 059
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co				
Install. techniques, matériel et outillage industri				
Install. générales, agencements et aménageme	1 005 626	84 230		1 089 856
Matériel de transport	166 440		115 943	50 498
Matériel de bureau et informatique , mobilier	879 505	26 496		906 001
Emballages récupérables et divers				
Total III	2 051 571	110 726	115 943	2 046 355
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	2 489 281	112 076	115 943	2 485 414

DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE**Variation des capitaux propres**

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	243 918,43				243 918,43
Réserve légale	24 391,84				24 391,84
Réserves générales	2 788 000,00	-167 000,00	-167 000,00		2 621 000,00
Report à Nouveau	831,54	796,32	796,32	831,54	796,32
Résultat de l'exercice	332 964,78	-332 964,78	423 399,17	332 964,78	423 399,17
<i>Dividendes</i>		500 000,00			
Total Capitaux Propres	3 390 106,59	831,54	257 195,49	333 796,32	3 313 505,76

Effectif

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	30	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	40	
Ouvriers		
TOTAL	74	

Autres éléments significatifs

Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des engagements de la société en matière de pensions, de compléments de retraite d'indemnités et d'allocation en raison de départ à la retraite ou avantage similaires des membres ou associées de son personnel est au 31 décembre 2022 de 249 970 euros.

Le montant a été déterminé en suivant les recommandations s normes IAS (IAS19) selon la méthode rétrospective avec salaires en fin de carrière, avec les hypothèses de calcul de l'engagement

suivantes :

- Date de calcul de l'engagement // 31 décembre 2022
- Age de départ // 65 ans
- Taux de charges sociales // 40% (non cadres) & 42% (cadres)
- Taux d'actualisation // 3%
- Taux de progression prévisible des salaires // 1 %

informations complémentaires

Conformément à la recommandation de l'ANC 2017.01 du 10/03/2017, les fonds reçus des copropriétaires sont classés en compte de tiers (Autres créances et Autres dettes) que ces comptes soient ouverts au nom du syndicat des copropriétaires ou au nom du syndic sur un sous-compte individualisé.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre de leur mission de contrôle légal des comptes annuels, s'élève à 16 330 €.